



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

liaisons routières SNCF

Question écrite n° 87604

Texte de la question

M. Jacques Godfrain souhaite attirer l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer à propos des problèmes que rencontrent les usagers des trains de nuit entre Paris et Rodez dans leurs correspondances avec des autocars vers les communes de Millau, Saint-Affrique et Séverac-le-Château. En effet, jusqu'au 11 décembre 2005, le train arrivait à Rodez à 6 h 52 et permettait une correspondance par autocar à 7 h 15. Depuis le 11 décembre, ce même train arrive à 7 h 56 et les passagers ne peuvent bénéficier d'une correspondance qu'à 8 h 50, ce qui fait près d'une heure d'attente. Les relations ferroviaires dans le département de l'Aveyron étant déjà difficiles, il lui demande si une amélioration des services et des aménagements d'horaires peuvent être envisagés pour satisfaire les usagers.

Texte de la réponse

Au changement de service du 11 décembre 2005, la SNCF a réorganisé en profondeur son offre de nuit entre l'Île-de-France et le sud du Massif Central. Tout d'abord, l'acheminement de la rame vers Rodez par le train de nuit « l'Occitan » permet désormais aux voyageurs se rendant à Rodez et à Millau de bénéficier du Label « Lunéa ». Le nouvel horaire de la desserte de nuit (départ de Paris-Austerlitz à 22 h 56 au lieu de 22 h 17 - arrivée à Rodez à 7 h 56 au lieu de 6 h 57) répond à un souhait des clients de la SNCF. Il présente, selon cette dernière, l'avantage indéniable de permettre un départ mieux adapté de Paris et une arrivée moins matinale dans les villes du Lot et de l'Aveyron. Les incidences sur les correspondances assurées en bus entre Rodez et Millau ont fait l'objet d'un examen spécifique par les autorités organisatrices et la SNCF. Dans son périmètre, la SNCF a maintenu une bonne correspondance, entre Rodez et Millau, les lundi matin, où existe un flux de clientèle suffisant, en positionnant le départ du bus SNCF Grandes Lignes à 8 h 06. Pour les autres jours de la semaine, le service est assuré par les bus TER à 8 h 50 dont l'autorité organisatrice n'a pas souhaité faire évoluer l'horaire. À un moment où se discutent entre l'opérateur et les autorités organisatrices de transport les nouvelles grilles de dessertes pour 2007, l'adaptation des services entre Rodez et Millau pour tenir compte des besoins régionaux (domicile-travail et scolaire) mais aussi des déplacements liés aux loisirs sera à nouveau évoqué.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Godfrain](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87604

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2366

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6652